

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2727 Société : 159402

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : 1244 DIBANE Messaoud

Date de naissance : 1953

Adresse : 22, Rue Ibnou Katib CASA MAARIF

Tél. : 0661 961369 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR NACER TAZI
OPHTALMOLOGISTE
96, Bd C Anfa N° 31
Casablanca

Date de consultation : 21/02/2013

Nom et prénom du malade : RHA DBANE Messaoud Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hypertonie blepharite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 2727

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/02/22	S		300 Dhs	DR NABIL TAZI OPTICAL MOULUDIE 98 , Bd d'Anfa N° 31 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AL MARUD Angle Rue Ibnou Kathir et Abou Hassan Saghir Madrif Eddenton Casa . Tel 0522 23 17 04	21-2-23	26,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
EXTRA OPTIC MME NADALEBBAR 115 BD GHANDI CASABLANCA INPE: 055011003	28/04/2023	2N		Prob		3400,00DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la condition traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies éventuelles de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca, le mardi 21 février 2023

Monsieur RHADBANE Messaoud

Dans les 2 yeux :

2640
1- TOBREX COLLYRE

1 GOUTTE, 6 fois/j, une semaine sur deux pendant 1 mois.

2- NAVIBLEF INTENSIVE CARE

1 APPLICATION le matin pendant 15 jours.

Dans les 2 yeux

3- Massage aux compresses chaudes

4 fois par jour pendant 15 jours.

Dans les 2 yeux

Pharmacie AL MAWLID
Angle Rue Ibnou Katir
et Abou Hassan Saghir
Médina Extension Casa - Tel 0522 23 17 06

DR NACER TAZI
OPHTHALMOLOGISTE
96, Bd d'Anfa N°31
Casablanca



TOBREX® 0,3 %
COLLYRE EN SOLUTION

Tobramycine
Flacon de 5 ml

توبريكس® 0,3 %
 قطرات للعين على شكل محلول
 توبراميسين
قارورة من سعة 5 مل



NE PAS AVALER - NE PAS INJECTER
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Tableau A (Liste I) - Uniquement sur ordonnance
جدول ١ (الائحة ١) . بصرف بوجب وصفة طبية

TOBREX® 0,3 %
Collyre, flacon de 5 ml
AMM N° 30 DMP21/NCI



Docteur Nacer TAZI

Ophthalmologiste



الدكتور نصر التازي

طب و جراحة العيون

Casablanca, le mardi 21 février 2023

Monsieur Messaoud RHADBANE

Verres et monture :

Progressifs

Œil droit : (88° -0.75) +2.50, Addition +2.50

Œil gauche : (113° -1.00) +2.75, Addition +2.50

EXTRA OPTIC
MME NADA LEBBAR
115 BD GHANDI CASABLANCA
INPE: 095011003

Dr NACER TAZI
OPHTHALMOLOGISTE
96 , Bd d'Anfa N° 31
Casablanca

Facture



Facture N° :
353
Date :
2023-04-28
Client :
RHADBANE
MESSAOUD

**SOCIETE EXTRA
OPTIC**
115, Bd Ghandi
Tel: 0522 233348 / 0680797471

VS	SPH	CYL	AXE	ADD
VLVPD	+2.50	-0.75	88	+2.50
VLVPG	+2.75	-1.00	113	+2.50

N°	Désignation	Qte	PUTTC	MT
1	ESSILOR PROGRESSIF CONFORT ALIZE 1.5	1	1400.00	1400.00
2	ESSILOR PROGRESSIF CONFORT ALIZE 1.5	1	1400.00	1400.00
3	MONTURE OPTIQUE	1	600.00	600.00

TVA	20%	Total TVA	566.67
Total HT	2833.33	Net à payer	3400.00

Arrêtée la présente facture à la somme :

trois mille quatre cents Dirhams

Mode de paiement : ESPECE

SOCIETE EXTRA OPTIC – 115, Bd Ghandi – 0522 233348 / 0680797471 – extraoptic@pubwebo.com
IF: 15298485 - ICE: 000305908000034 - RC:338153 - TP:35875135- INPE:095011003

EXTRA OPTIC
MME NADIA LEBBAR
115 BD GHANDI CASABLANCA
INPE: 095011003